

provinces wallonnes. Ici, la localisation des hauts salaires en Wallonie est assez nettement tranchée, puisque les trois provinces où la moyenne des salaires est la plus élevée sont comprises dans cette région.

Quant aux salaires de l'industrie, le dernier recensement ayant été fait avec une méthode beaucoup plus compliquée que celle des moyennes générales, il ne nous est pas possible de traduire d'une manière aussi frappante, la différence qui sépare, sous le rapport de la rémunération des ouvriers, les diverses provinces du pays.

Cependant, la conclusion que le taux des salaires est en général plus bas dans les Flandres qu'en Wallonie, se dégage nettement des documents recueillis dans le *Recensement* de 1896.

Elle ressort notamment des cartogrammes insérés dans le volume consacré à l'*Exposé général des méthodes et des résultats*.

D'ailleurs, le rapporteur déclare à la page 308, que « les régions à bas salaires se rencontrent exclusivement dans la partie flamande du pays : la Flandre Occidentale, le Nord de la Flandre Orientale, le Limbourg et l'arrondissement de Turnhout.. »

Et ce fait se constate malgré l'influence de la grande industrie, dont l'action est cependant favorable à la hausse des salaires.

C'est ce que le rapporteur fait lui-même observer. Il continue en ces termes :

« Ce n'est point que, dans ces régions, la grande industrie n'existe pas : il s'y rencontre à coup sûr des établissements importants, mais ils appartiennent en général à ce groupe d'industries dont les bas salaires ont déjà été signalés, à savoir, les industries textiles du lin et du coton ». On a vu, d'ailleurs, que l'industrie à domicile, avec ses bas salaires et son niveau d'existence inférieur fleurit surtout dans les Flandres.

Le bien-être semble donc plus répandu parmi le peuple Wallon que parmi les habitants des Flandres. Ce qui confirme cette conclusion, c'est aussi le *tableau de la misère*, pour autant qu'on puisse l'établir au moyen de la statistique des personnes assistées par les Bureaux de bienfaisance.

Le rapport de la Commission spéciale instituée par le gouvernement pour examiner la question de la réforme de la bienfaisance, publié en 1900 (1), contient un relevé du chiffre moyen des personnes assistées par les Bureaux de bienfaisance pour la période quinquen-

(1) A propos de ce rapport, voir dans la *Revue de Belgique* de 1901 : *La Question de Bienfaisance*.

nale comprise entre 1890 et 1894, établi par province. En rapprochant ces chiffres, de la population totale de chaque province en 1903, on obtient le résultat que voici :

Personnes assistées par centaine d'habitants.

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Flandre occidentale	10	Hainaut	4
Flandre orientale	7	Namur	4
Limbourg	4	Liège	3
Anvers	3	Luxembourg	1

Les provinces qui présentent les taux d'assistés les plus élevés sont donc les deux Flandres, tandis que les provinces de Luxembourg et de Liège figurent parmi celles dont le taux est le plus modeste. Au reste, on remarque encore ici que les différences entre les provinces du même groupe ethnique sont énormes, au point qu'il est bien malaisé de considérer le paupérisme comme un caractère propre à l'une ou l'autre des deux races.

Toutefois, puisque le point de départ de cette étude a été de comparer les provinces wallonnes et les provinces flamandes, s'il fallait tirer de cet examen une conclusion générale, on aboutirait, avec les réserves exprimées déjà à plusieurs reprises sur l'opportunité d'une semblable division, à cette proposition, que le peuple wallon a plus de ressources productives exploitées et jouit d'un meilleur niveau d'existence matérielle que le peuple flamand.

Un autre moyen de mesurer la richesse relative des divers groupements d'un pays, c'est de comparer le *revenu des impôts* dans chacun d'eux. Quoique l'impôt proportionnel au revenu n'existe pas encore en Belgique sous sa forme la plus moderne, au moins comme contribution aux finances de l'Etat, on ne peut nier cependant qu'il n'y ait une certaine relation entre la fortune privée des contribuables et les sommes qu'ils payent au fisc en fait de contributions directes, de droits d'enregistrement, de succession, d'hypothèque et autres droits analogues.

Voyons, par conséquent, dans quelle mesure les provinces wallonnes ou flamandes contribuent, par voie d'imposition, au revenu de l'Etat. A cet effet, nous avons réuni les chiffres suivants

emprunés au *Compte général de l'administration des finances*. Ces chiffres se rapportent au compte définitif de l'année 1898, la date la plus récente pour laquelle il nous ait été possible de trouver à Liège un document officiel.

Examinons d'abord le revenu des *contributions directes*, c'est-à-dire la contribution foncière et personnelle, les droits de patente et les redevances sur les mines. En additionnant les chiffres afférant à ces diverses rubriques, on obtient :

1898. — *Revenu des contributions directes*. — *Millions de francs* :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers	7.3	Hainaut	8.8
Flandre occidentale	5.5	Liège	6.5
Flandre orientale	6.9	Luxembourg	1.0
Limbourg	1.3	Namur	2.6
	21.0		18.9

Quant au revenu des droits d'*enregistrement*, y compris les droits de justice, d'hypothèque de succession et de timbre, on obtient le résultat suivant :

1898. — *Revenu de l'enregistrement*. — *En millions de francs* :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers	7.3	Hainaut	6.9
Flandre occidentale	5.0	Liège	5.9
Flandre orientale	7.1	Luxembourg	1.4
Limbourg	1.2	Namur	2.4
	20.6		16.6

Il ressort de ces chiffres que les sommes payées par les provinces flamandes sont notablement supérieures à celles que payent les provinces wallonnes. En effet, en réunissant le revenu des contributions directes et celui de l'enregistrement, nous obtenons un total de 40.6 millions de francs fournis par les Flandres et une somme globale de 35.5 millions payée par la Wallonie. Mais si l'on veut avoir une base de comparaison, il convient de tenir compte de la

différence du nombre d'habitants des deux régions du pays. En 1903, les provinces flamandes considérées comptaient trois millions d'habitants et les provinces wallonnes 2.6 millions. En d'autres termes, la population flamande envisagée dépasserait de 15 %, la population wallonne. Or, on constate que la différence des contributions fournies au revenu de l'Etat par les impôts examinés correspond à celle des populations : elle est seulement de 14 %. En d'autres termes, par habitant, les flamands payeraient donc autant d'impôts directs que les Wallons.

Ce résultat infirme-t-il celui auquel on est arrivé précédemment à propos des salaires et de la misère? — On ne pourrait raisonnablement admettre que la statistique des salaires et de l'assistance publique aboutissent, à des résultats complètement erronés. La vérité est que celle-ci ne nous renseigne que sur la condition des salariés et de la classe pauvre, tandis que la statistique des contributions directes nous éclaire sur la condition des citoyens qui supportent seuls, ou à peu près, ce genre d'impôt, c'est-à-dire la classe riche et la classe moyenne. Ce rapprochement conduit donc à cette conclusion intéressante : la condition matérielle de la classe ouvrière et de la classe inférieure est meilleure en pays wallon qu'en pays flamand, tandis que celle de la classe moyenne et de la classe riche est sensiblement identique dans les deux parties du pays. En d'autres termes, les Flandres présentent une répartition de la fortune privée plus inégale que la Wallonie

Quant à la situation morale, il n'est pas possible de se livrer ici à un examen aussi détaillé que celui qu'on a consacré à la situation matérielle.

Cependant, arrêtons-nous un instant à l'indice précieux que fournit la statistique de l'*instruction* la plus rudimentaire.

Si l'on envisage le nombre de personnes lettrées par centaine d'habitants âgés de 8 ans au moins, on arrive, en suivant l'ordre des taux les plus élevés à ranger les quatre provinces flamandes et les quatre provinces wallonnes dans l'ordre suivant :

1900. — *Personnes lettrées par 100 habitants de 8 ans au moins* :

Luxembourg	80
Namur	78
Liège	74
Anvers	70

Limbourg	68
Hainaut	67
Flandre Occidentale	61
Flandre Orientale	61

En somme, les provinces wallonnes apparaissent comme possédant une population moins ignorante que les provinces flamandes. Remarquons toutefois le taux très modeste de la province de Hainaut.

Au reste, ce qui tend ici plutôt à rapprocher qu'à séparer les Flamands et les Wallons, c'est le taux excessivement élevé d'illettrés que présente encore au *xx^e* siècle la population belge.

Il y a plus d'un siècle et demi, parmi les soldats que le Roi de Prusse recrutait dans la Principauté de Liège, il n'y en avait qu'un tiers qui fussent incapables de signer leur engagement (1). On voit que le progrès accompli n'est pas énorme !

Il serait certes fort intéressant d'examiner avec quelque soin les caractères psychiques qui distinguent les Flamands et les Wallons. En procédant à cet examen, qu'on ne peut malheureusement aborder ici, on devrait aboutir, à mon avis, à cette conclusion que la différence des caractères est beaucoup moindre qu'on ne se l'imagine souvent de prime abord.

Au contraire, si on prenait la peine d'examiner les traits psychiques communs aux deux races belges, on serait peut-être fort étonné de voir combien ils sont nombreux et dans quelle large mesure ils distinguent les Belges de toute race, des autres peuples. Non moins intéressante serait l'étude de leur passé. Celle-ci nous montrerait l'identité de destinée historique des deux races et elle nous fournirait en même temps l'explication de ces traits de caractère qui distinguent le Belge des autres peuples. Ces caractères distinctifs ne peuvent apparaître qu'à celui qui a fréquenté suffisamment les citoyens d'autres nations, qui a vécu assez longtemps à l'étranger, qui s'est imprégné en quelque sorte de sa littérature, de sa science, de sa conception de l'existence. A celui-là, les traits propres du caractère belge ne pourront pas échapper, pour peu qu'il soit observateur et psychologue.

Qu'on me permette d'insister sur deux de ces traits qui me paraissent particulièrement saillants : un amour de l'indépendance individuelle poussé jusqu'à l'indiscipline et une conception de la vie peu idéaliste.

(1) Exactement 50 sur 140 et encore plusieurs d'entre eux savaient ils lire, vraisemblablement. V. BROUWERS, *Relations entre la Prusse et le pays de Liège*, dans le *Bull. de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXV, pp. 75, suiv.

Le Belge aime beaucoup la liberté. Mais il s'en fait une idée toute particulière. Elle ne lui apparaît point comme un ensemble d'avantages positifs, comme une somme de bien-être matériel et moral. Pour lui, c'est plutôt un amour instinctif d'indépendance, l'impatience de toute contrainte, de toute discipline; il la conçoit un peu à la manière des vagabonds et des réfractaires. Et ce besoin d'une liberté purement négative, il le satisfera, même au prix de grands avantages matériels.

Ce trait du caractère national paraît devoir surtout s'expliquer par l'histoire du peuple, histoire agitée, pleine de luttes et de misères. Il résulte d'un morcellement politique plusieurs fois séculaire, d'une grande autonomie locale, et surtout d'une succession de gouvernements étrangers qui cherchèrent tour à tour à imposer à la population des institutions exotiques, opposées au milieu social, par conséquent, vexatoires et qui entretenirent à l'état chronique de levain de la révolte.

Aussi le Belge, le Wallon, ainsi que le Flamand, apparaît-il, encore aujourd'hui, même dans les limites minuscules de ses frontières, comme extrêmement particulariste. Son âme collective ne s'est guère développée. Elle est encore bornée, dépassant à peine les amis, le milieu voisin. Comme au Moyen Age, l'esprit local est très vif, le patriotisme ne s'étendant guère au delà de la cité : on est Liégeois, Verviétois, Namurois, Gantois, Tournaisien, Anversois, Brugeois ou Bruxellois, belge, aussi, sans doute, mais à un beaucoup moindre degré. Ici se retrouve l'œuvre de l'histoire : jamais les diverses petites provinces qui constituaient les Pays-Bas ne subirent l'action d'une énergique centralisation; mais elles conservèrent chacune séparément leur autonomie, leur physionomie, leurs intérêts particuliers.

Il s'ensuit que le champ visuel du Belge est resté fort restreint dans l'espace et le temps : pas de point de vue élevé dans sa conception de la vie, mais des aspirations idéales des plus modestes.

Encore de nos jours, les grandes affaires sont le plus souvent conçues et lancées par des étrangers : à Anvers, le grand commerce d'exportation et les transports maritimes; partout, le grand commerce de détail.

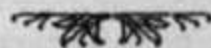
On comprend que les Belges se défient un peu des grandes conceptions : celles-ci impliquent la confiance en une certaine stabilité du milieu social, politique; cette stabilité a toujours fait défaut avant le *xix^e* siècle, et encore aujourd'hui, la situation commerciale des industries dépend en grande partie du marché extérieur, c'est-à-dire des changements de politique douanière de l'étranger.

Ajoutons que l'agrément de la vie dans un beau pays, au climat vivifiant, très fréquenté par les étrangers dans les moments de villégiature et de joie, ainsi que le bon marché de l'existence, stimulent peu l'énergie pour la conquête d'un avenir meilleur et portent plutôt à jouir simplement des biens présents.

Conception peu élevée, peu idéaliste, sans doute, mais défendable, après tout : vaut-il mieux s'éternuer, la vie durant, à la poursuite d'un bonheur qu'on n'atteindra peut-être jamais, que de jouir paisiblement de celui qui s'offre sur sa route et peut suffire aux ambitions modestes. De ces deux alternatives, c'est la dernière que le Belge a choisie sous la pression des circonstances : celle de l'*aurea mediocritas*.

Continuons toutefois à aimer la liberté individuelle. Elle a produit de grandes choses. Les Anglais ont montré ce qu'elle peut donner. Il est vrai que les Anglais ne se font pas de la liberté une conception en tout point conforme à la nôtre. On a dit qu'ils l'aiment avec raison, tandis que les Belges l'aiment avec passion. Mettons un peu moins de passion dans notre amour de la liberté et un peu plus de raison. Apprenons à céder moins facilement à cet esprit particulariste qui a déjà fait tant de mal à nos provinces. On en trouve plus d'un exemple dans l'histoire des communes flamandes et j'imagine qu'on en trouverait aussi dans celle des provinces wallonnes si celle-ci était mieux étudiée et mieux connue. Faisons trêve aux dissensions intestines et ne nous laissons pas entraîner surtout par le mauvais génie des haines de race, qui paraît malheureusement avoir séduit quelques-uns de nos concitoyens.

Réagissons contre le mal maintenant qu'il en est temps encore. La conservation de la patrie et de sa prospérité, le bonheur des frères wallons et flamands ne sont possibles qu'à ce prix. Sinon, affaiblis par la discorde, craignons de devenir, dans le concert des peuples, une quantité tout-à-fait négligeable, pire encore, un élément de trouble pour la paix du monde, que les grandes nations auront bientôt fait de sacrifier à l'intérêt général de l'Europe. Alors, craignons que l'on n'ait bientôt à écrire le dernier chapitre de notre histoire nationale avec, comme titre : *Finis patriæ belgicæ* et, comme morale, des enseignements dont nous aurions à rougir.



III.

La situation morale et matérielle du peuple wallon

PAR

Jean ROGER

Industriel à Liège, président de l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons.

C'est dans une pensée de haute utilité que le Comité organisateur de ce Congrès a voulu soumettre à vos délibérations l'examen de la situation morale et matérielle du Peuple wallon.

Il a pensé que le bilan des progrès réalisés depuis l'époque de notre émancipation politique, serait pour beaucoup de Wallons qu'ont rarement sollicités ces questions d'ordre général, la révélation de notre importance économique et de notre valeur morale.

Vaincre l'indifférence des uns, galvaniser l'apathie des autres, réveiller les énergies somnolentes, inculquer à tous une conscience profonde de notre force, tel est le but.

Conscience de sa force et confiance en soi-même ! Ce sont là deux éléments inséparables de tout succès, quel qu'il soit, deux principes consacrés par la sagesse des nations dans ce proverbe : « Pour se bien porter, il faut se bien connaître ».

Apprenons donc à nous connaître et, dans cet esprit, étudions les effets de notre surprenante activité et de notre extraordinaire expansion. Le travail auquel je vous invite est formidable si ce chapitre de notre histoire doit être traité avec toute l'ampleur qu'il justifie. Ce ne peut être là, malheureusement, la tâche d'un jour, et le cadre relativement restreint qui m'est assigné ne m'a permis, en raison même de la complexité de cette question, d'en envisager les phases les plus intéressantes que d'une façon rapide et sommaire.

Quoi qu'il en soit, si les constatations que j'ai eu la joie de recueillir ne constituent qu'une faible partie du *palmarès* que nous

sommes en droit de décerner au Peuple wallon en ces assises solennelles, tout au moins seront-elles suffisantes pour asseoir dans vos esprits la conviction du prodigieux essor pris par notre race au cours de soixante-quinze années d'une paix ininterrompue, et des progrès considérables qu'elle a su réaliser dans tous les domaines de l'activité.

Je vous parlais tantôt des effets de notre expansion. Avant d'aborder ce point, il conviendrait pourtant, à mon sens, d'examiner rapidement les causes.

Ces causes sont en nous-mêmes. Elles dérivent des aptitudes naturelles de notre race.

Sentinelle avancée des peuples latins dans les pays du Nord, le Wallon possède au plus haut degré les merveilleuses qualités ethniques de la grande famille dont il est sorti. Il est franc, vaillant, généreux et enthousiaste. Profondément attaché au sol natal, il a, du sentiment familial, une conception très élevée en même temps qu'un sens très large de la liberté. Sa glorieuse histoire est une lutte obstinée, incessante pour le respect de ses franchises et la défense de ses droits. Sa vaillance est proverbiale : « respectez-le, c'est un Wallon ! », dit le poète allemand (1). Et si le témoignage de César, le proclamant le plus brave des Gaulois, avait besoin d'une consécration, ne la trouverions-nous pas dans ce fait qu'il faut remonter à la défense des Termopyles par les 300 Spartiates, pour relever dans l'histoire du monde un acte d'héroïsme comparable au dévouement des 600 Franchimontois !

Dans l'ordre pacifique, le Wallon aime le travail, source de tout bien-être. De tout temps il a su tirer le profit le plus large de la situation géographique et de la constitution géologique de son domaine. N'est-ce pas ici, à Liège même, que la légende place la découverte de la houille ou charbon de terre ?

Doué d'un esprit vif, pratique et laborieux, il a fait de sa patrie, par l'exploitation de ses richesses minières, une des contrées les plus riches et les plus prospères du monde. Et lorsque la diplomatie de 1815, en créant les Pays-Bas, lia ses destinées à celles du Peuple flamand, on le vit s'appliquer, avec la même ardeur constante, à magnifier la patrie nouvelle.

Mais voici 1830. La Belgique se réveille. Le vieux levain de liberté a raison de l'opresseur et le nouvel État donne une fois de

(1) SCHILLER, *Wallenstein*, acte 1, scène XI.

plus à l'Europe surprise, le spectacle de deux races différentes par leur langue, leur génie, leurs goûts, leurs mœurs même, s'unissant pour le maintien d'une liberté commune, chèrement conquise.

C'est à l'ombre de cette liberté que Wallons et Flamands, donnant l'essor à leur activité propre et à leurs qualités particulières, ont pu se développer parallèlement. Ils l'ont fait dans une sorte d'émulation qui devait donner des résultats admirables pour l'ensemble, quoique fatalement inégaux pour les deux races, en raison même des différences qu'elles présentent dans leurs facultés d'expansion et d'assimilation.

Il suffit, en effet, d'un rapide coup d'œil sur les diagrammes donnant, dans les divers domaines de l'économie nationale, les courbes d'évolution des deux fractions du peuple belge, pour se pénétrer de cette inégalité qui affirme, pour le surplus, la supériorité de nos provinces.

Et si l'on nous reconnaît, en tant que Belges, le droit de nous enorgueillir du gigantesque effort qui plaça la Belgique au premier rang des puissances économiques, on ne peut à coup sûr nous dénier, comme Wallons, l'incontestable droit de nous prévaloir d'une coopération prépondérante à ce travail formidable.

Il est aussi loin de notre esprit de refuser aux Flamands la part d'influence qu'ils ont mise au service de la cause commune, qu'il ne peut être en notre pouvoir de méconnaître les progrès qu'ils ont accomplis. Mais nous estimons qu'en pareille matière surtout, le vieil adage « Rendez à César ce qui est à César », doit trouver toute son application.

A chacun la justice qui lui est due.

Personne, au demeurant, ne s'en plaindra si l'on admet que l'honnêteté est une vertu commune aux deux races nationales.

Etant ainsi bien fixés quant aux causes naturelles de l'activité remarquable des populations wallonnes, nous pourrions, les comprenant beaucoup mieux, en examiner les divers effets.

Les comparaisons s'imposeront d'elles-mêmes.

Les yeux sur le diagramme de notre évolution, nous ne pourrions, au surplus, nous désintéresser de l'évolution flamande, dont les mouvements s'inscrivent en même temps que les nôtres. Et les éléments qui autorisent une comparaison juste, sérieuse, exempte de toute base arbitraire, sont peut-être ici uniques au monde. En effet, les neuf provinces belges comprennent :

1° Un groupe de quatre provinces purement flamandes : les deux Flandres, Anvers et Limbourg ;

2° Un groupe de quatre provinces purement wallonnes ou peu s'en faut : Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg ;

3° Enfin, le Brabant.

Cette dernière province est d'un classement difficile, tant par le cosmopolitisme de la capitale que par la séparation à peu près égale du restant de son territoire entre les deux races.

Mes comparaisons seront donc établies entre le groupe flamand et le groupe wallon à l'exclusion de tout autre élément. Nous sommes, autorisés à procéder ainsi, étant donné que la population des deux groupes est sensiblement égale, avec une différence de quelque dix pour cent en faveur du groupe flamand.

Ce désavantage, loin de nous gêner, ne donnera qu'un relief plus accusé à notre évidente supériorité.

Au reste, voici les chiffres au 31 décembre 1901.

a) Groupe des provinces flamandes :
2,943,667 habitants ;

b) Groupe des provinces wallonnes :
2,564,214 habitants.

...

En 1831, la population totale de la Belgique était de 3,785,814 habitants.

Au 31 décembre 1901, elle est de 6,799,999 individus, soit donc, en soixante-dix ans, une augmentation de 3,014.185 habitants ou 80 pour cent.

Voici dans quel ordre se classent les provinces dans le calcul de cette moyenne d'accroissement.

1. Anvers	140 %
2. Brabant	130 %
3. Liège	125 %
4. Hainaut	90 %
5. Namur	63 %
6. Limbourg	53 %
7. Flandre orientale	40 %
8. Luxembourg	37 %
9. Flandre occidental	34 %

Si nous établissons le bilan séparé des deux groupes flamand et wallon, nous obtenons :

a) Groupe flamand :

Anvers	140 %
Limbourg	53 %
Flandre orientale	40 %
Flandre occidentale	34 %

Soit une moyenne de $63\frac{3}{4}$ pour cent.

b) Groupe wallon :

Liège	125 %
Hainaut	90 %
Namur	63 %
Luxembourg	37 %

Soit une moyenne de $78\frac{3}{4}$ pour cent !

L'accroissement de la population a donc été de 12 % plus élevé dans les provinces wallonnes.

Cette statistique est précieuse.

Elle met à néant la légende de la prolixité flamande en même temps que celle du néo-malthusianisme wallon !

Et, remarque curieuse, c'est au cœur même de la Flandre que l'accroissement de la population est le plus lent.

...

Sous le rapport linguistique, la Belgique se partage entre le wallon (officiellement le français) et le flamand.

L'allemand, parlé par environ 35,000 individus, est considéré dans les calculs de statistique comme quantité négligeable.

Lors du recensement du 31 décembre 1900, 41 pour cent de la population ont déclaré ne parler que le français. Ce chiffre était en augmentation de 11 % en vingt ans. 45 % de la population ont déclaré ne parler que le flamand. Ce chiffre était, en vingt ans, en augmentation de 10 %.

A ce sujet, il n'est pas hors de propos de rappeler comment, à Bruxelles même, on établissait ces listes : Un enfant né le 8 février, déclarait le 31 décembre suivant ne parler que le flamand ! Un autre, né le 6 décembre, affirmait, 25 jours plus tard, s'exprimer exclusivement en moedertaal ! On pourrait multiplier les exemples.

Le chiffre de 45 %, cité plus haut est donc incontestablement faux. Par contre celui de 41 % pour le français est plutôt en-dessous de la réalité.

En 20 ans, le nombre des habitants parlant les deux langues a augmenté de 65 % pour tout le pays. Sur quelle langue porte surtout cet accroissement ? C'est ce que je vais examiner.

Dans les 4 provinces flamandes, l'augmentation est de 34 %.
Dans les 4 provinces wallonnes, elle n'est que de 16 %, ce qui prouve clair comme le jour :

1° Les progrès considérables du français en dépit de la propagande et du bluff flamingants ;

2° Que ce n'est pas le Wallon qui apprend le flamand, mais le Flamand qui apprend le français, obéissant en ceci à une nécessité primordiale. Cette constatation est du reste tout à l'honneur de l'esprit pratique de nos frères Germains et nous les en félicitons.

* * *

L'instruction d'un peuple étant la source de sa prospérité, a dit quelque part une très haute personnalité du pays, examinons, sous ce rapport, l'état de nos populations.

A fin décembre 1900, 68 % des Belges savaient lire et écrire.

Pour être juste, il faut cependant déduire de la population, considérée à ce point de vue spécial, les enfants en dessous de 8 ans.

La proportion des lettrés est alors de 81 % pour tout de pays, ce qui nous laisse encore un formidable déchet de 19 % de Belges ne sachant ni lire ni écrire !

Voyons comment se comportent ici les 2 groupes de provinces, wallonnes et flamandes.

Le pourcentage n'est, malheureusement, basé que sur la population totale, c'est-à-dire comprenant les enfants en-dessous de 8 ans :

La groupe flamand donne :

Anvers	68 %
Limbouurg	68 %
Flandre occidentale	61 %
Flandre orientale	61 %

Soit une moyenne de 65 ⁶/₁₀ % de lettrés.

Le groupe wallon donne :

Luxembourg	80 %
Namur	79 %
Liège	74 %
Hainaut	67 %

Soit une moyenne de 74 % de lettrés.

En 1902, les miliciens ne sachant ni lire ni écrire se répartissaient comme suit :

Groupe wallon :

Hainaut	12.84 %
Liège	4.85 %
Luxembourg	1.85 %
Namur	2.87 %

Soit une moyenne de 5 ⁶/₁₀ %.

Groupe flamand :

Anvers	7.78 %
Flandre occidentale	11.00 %
Flandre orientale	15.12 %
Limbouurg	6.65 %

Soit une moyenne de 10 ¹¹/₁₀ d'illettrés.

A part le Hainaut, où la mine enlève malheureusement trop tôt les jeunes gens à l'école, les provinces de Luxembourg, Namur et Liège tiennent la tête avec une avance considérable sur les provinces flamandes.

La proportion parmi les hommes incorporés se maintient et en 1901 nous trouvons 10 % d'illettrés wallons contre 15 % d'illettrés flamands.

Pour bien comprendre cet état de choses, il suffit du reste d'examiner les statistiques relatives aux écoles primaires du royaume en 1901.

Le groupe des provinces flamandes compte 1,022 écoles officielles avec 152,100 élèves ; soit une proportion de 148 élèves par école.

Le groupe des provinces wallonnes compte 2,274 écoles officielles avec 224,700 élèves ; soit une proportion de 99 élèves par école.

Le groupe flamand comprend 1,305 écoles libres ou adoptées avec 202,700 élèves ; soit une proportion de 155 élèves par école.

Le groupe wallon compte seulement 858 écoles libres ou adoptées ; avec 78,500 élèves ; soit une proportion de 91 élèves par école.

Nous pouvons donc établir, toute appréciation restant sauve, le tableau général ci-après :

	Ecoles officielles et adoptées	Nombre d'élèves	Proportion par école
Groupe flamand	2,327	354,800	152
Groupe wallon	3,632	303,200	83

Ces chiffres pourraient se passer de commentaires.

Il ne peut cependant nous déplaire de constater que les conditions hygiéniques de l'école en pays wallon sont autrement favorables

qu'en pays flamand. Ici une école pour 83 élèves. Là une école pour une masse de 152 petiots. On comprend aisément que même sans examiner la valeur intrinsèque de l'enseignement et malgré ses 50,000 élèves de plus, provenant de l'excédent de sa population, le groupe flamand en arrive à un chiffre d'illettrés parfois double de celui du groupe wallon.

Terminons cet expo-é par un relevé des écoles d'adultes :

	Ecoles d'adultes officielles	Ecoles d'adultes adoptées.	Total
Groupe flamand,	238	698	936
Groupe wallon,	1,413	383	1,796

La supériorité de nos provinces est encore ici écrasante.

La statistique des bibliothèques populaires est de son côté des plus intéressantes.

Le groupe flamand compte 192 bibliothèques populaires, avec 632,814 volumes (Flandre orientale avec Gand qui y entre pour 400,000) et 31,535 lecteurs.

Le groupe wallon compte 313 bibliothèques avec 827,113 volumes (dont 500,000 pour la province de Liège) et 45,819 lecteurs.

Quelques chiffres curieux quant aux tendances des lecteurs dans les deux groupes.

Nombre d'ouvrages pris en lecture en 1901.

Ouvrages relatifs à :

	Industrie Commerce	Romans Littérature	Sciences morales et administratives	Sciences physiques et mathématiques
Groupe flamand,	3,178	165,730	15,712	12,577
Groupe wallon,	23,769	345,145	26,045	41,945

Comment résister à l'éloquence de pareils chiffres ?

Et ne se comprennent-ils pas mieux encore si l'on considère qu'en 1900 les quatre provinces flamandes ont dépensé 809,402 francs pour l'instruction publique, tandis que les provinces wallonnes consacraient 1,613,609 francs (exactement le double) à l'éducation de leurs enfants ?

Qui voudrait ne pas flétrir, comme elle le mérite, cette parcimonie coupable des administrations flamandes à l'égard d'une des premières nécessités sociales : l'instruction du peuple ? Et voyez quelles tristes conséquences peut avoir une tactique tenant pour lettre morte les exigences intellectuelles et hygiéniques d'une bonne éducation.

Le docteur Charbonnier, dans un discours prononcé à la Société

de propagande wallonne de Bruxelles, en mai 1897, constatait que la mortalité, qui atteignait 16 pour 1,000 en Wallonie, était de 26 pour 1,000 en pays flamand.

Il notait aussi que deux tiers des individus condamnés pour crimes appartiennent aux quatre provinces du Nord, un tiers seulement aux provinces wallonnes.

Sur 690 crimes commis de 1830 à 1885, 400 le sont par les Flamands. A elle seule, la Flandre orientale a autant de criminels que les quatre provinces wallonnes.

Voyez aussi les asiles d'aliénés qui abritent 8,000 Flamands contre 4,000 Wallons ! La Flandre orientale en compte un tiers de plus que tout le pays wallon, et la ville de Gand à elle seule en a autant que toute la province de Hainaut.

Voici l'ordre dans lequel se classent les provinces dans la statistique donnant le nombre de condamnés pour 1,000 habitants :

1. Flandre occidentale	14.05 par mille
2. Flandre orientale	12.70 »
3. Brabant	12.70 »
4. Anvers	12.27 »
5. Limbourg	11.80 »
6. Hainaut	11.70 »
7. Namur	10.45 »
8. Luxembourg	10.13 »
9. Liège	7.20 »

La négligence de ces administrations se manifeste au surplus tout aussi bien dans le domaine matériel et ne notons, comme preuve, que leur peu de souci de l'hygiène de l'habitation, ce facteur primordial encore, de la prospérité et de la santé publiques.

En 1880, le nombre d'habitants par 100 maisons est de 520 pour la Belgique entière.

En 1900, ce chiffre est tombé à 503, ce qui dénote une amélioration déjà sensible des conditions hygiéniques de la vie.

Voyons d'où provient ce mouvement de diminution et examinons les chiffres donnés par les deux groupes :

a) Groupe flamand :

Anvers : le nombre d'habitants par 100 maisons « augmente » de 5 % !

Flandre occidentale : ce nombre diminue de 1 %.

Flandre orientale, diminution de 1 %.

Limbourg, diminution de 1 %.

Soit au total une augmentation moyenne de $1/2$ % dans le nombre d'habitants par 100 maisons, c'est-à-dire une aggravation des conditions défectueuses de l'habitat.

b) Groupe des provinces wallonnes :

Hainaut, diminution de 5 %.

Liège, diminution de 5 %.

Namur, diminution de 5 %.

Luxembourg, diminution de 1 %.

Soit au total une diminution moyenne de « 4 % » dans le nombre d'habitants par 100 maisons.

L'amélioration des conditions hygiéniques de l'habitat porte donc, et il faut noter précieusement le fait, exclusivement sur les provinces wallonnes !

La vie est incontestablement plus aisée et plus confortable dans les provinces méridionales du Royaume. En faudrait-il une preuve plus écrasante que celle des chiffres de l'épargne scolaire ?

Au 31 décembre 1899, les élèves des 4 provinces flamandes possédaient en livrets de la caisse d'épargne fr. 2,320,029-14.

A la même date, les élèves des 4 provinces wallonnes avaient économisé fr. 4,751,263-92, plus du double !

Dans ce dernier chiffre, nos braves populations industrielles du Hainaut entrent pour fr. 2,574,938-06, soit 55 %, et Liège pour fr. 1,331,629-32.

. . .

Le recensement des entreprises industrielles et des métiers vous donnera une idée de l'activité et de l'esprit laborieux des populations belges tant flamandes que wallonnes.

Le dernier relevé que j'ai pu consulter date de 1896. Il constate qu'il existe en Belgique 330,000 entreprises privées, occupant 1,134,000 personnes et utilisant 630,000 chevaux-vapeur.

Dans ces chiffres, la part des 4 provinces wallonnes est de 113,700 entreprises avec 539,500 ouvriers et 425,500 chevaux-vapeur. Et ceci nous amène à examiner le développement de l'industrie en général dans le pays wallon.

Nous n'insisterons guère sur l'industrie agricole que l'on considère, à tort ou à raison, plus répandue dans les provinces flamandes. Il est cependant piquant de remarquer en passant qu'en 1880 l'outillage agricole des 4 provinces flamandes ne comportait que 2,867 machines diverses, contre 7,443 utilisées par les 4 provinces wallonnes !

Le contraste entre les taux des salaires payés aux ouvriers agricoles est aussi plein d'enseignement. En voici le tableau :

1^{re} Provinces flamandes :

	Moyenne des salaires payés par jour en 1846	en 1895
Hommes	1-03	1-59
Femmes	0-67	1-05

2^{es} Provinces wallonnes :

Hommes	1-26	2-33
Femmes	0-77	1-41

Le salaire a augmenté de moitié en pays flamand. — Il a doublé en wallonie.

. . .

Passons à l'examen de la situation industrielle de nos provinces. Nos chiffres datent de fin décembre 1901.

1^{re} Mines de houille.

A cette époque, l'industrie houillère est représentée par 119 exploitations actives.

Elles ont produit 22,213,410 tonnes de combustible pour une valeur de 338,274,000 francs.

Les salaires payés ont été de 169,916,000 francs, soit une moyenne de 1,267 francs par ouvrier mineur, chaque ouvrier ayant produit en moyenne 166 tonnes.

2^{es} Mines métalliques.

Fer Pyrite, Calamine, Plomb, Manganèse.

Production : 234,715 tonnes de minerai.

Valeur : 1,541,050 francs.

3^{es} Usines sidérurgiques.

a) Hauts-Fourneaux : 46 actifs.

Production : 764,180 tonnes fonte.

Valeur : 47,254,000 francs.

b) Fabriques de fer : 416 actives.

Production : 671,220 tonnes.

Valeur : 55,176,000 francs.

c) Aciéries.

Production aciers divers : 1,142,730 tonnes.

Valeur : 134,711,000 francs.

4^{es} Fonderies de minerais de zinc.

Usines actives : 12 avec 524 fours,

Production : 127,170 tonnes.

Valeur : 53,378,000 francs.

5° *Fabriques de plomb et argent.*

Usines : 4 avec 60 fours.
 Production : plomb, 18,760 tonnes.
 Valeur : 5,860,000 francs.
 Argent : 169,450 kilogr.
 Valeur : 19,735,000 francs.

6° *Verreries et cristalleries.*

Usines : 52 avec 93 fours.
 Valeur des produits : 65,912,000 francs.

7° *Carrières.*

Exploitées : 1747.
 Production : 53,883,980 francs.

La valeur totale de la production de ces 7 branches de l'industrie wallonne est de près de 800,000,000 de francs.

Ces chiffres ne concernent et ne peuvent concerner que la grande industrie dont la production en masse se prête au contrôle. Mais que dire de la petite et de la moyenne industrie, dont le travail échappe à nos investigations ?

Je terminerai par le tableau suivant des exportations en 1901 de certaines branches de l'industrie wallonne.

Armes	17,060,000 francs
Houille	90,381,000 >
Cokes	19,823,000 >
Machines et outils	89,551,000 >
Minerais bruts	56,579,000 >
Métaux divers	213,211,000 >
Papiers	17,031,000 >
Pierres bruts et taillées	36,316,000 >
Verreries	80,699,000 >

Soit un total de 620,651,000 francs

Ainsi que je le disais au début, j'aurais voulu vous présenter un travail plus complet. Néanmoins, les quelques relevés que j'ai pu vous soumettre vous démontrent à suffisance l'état prospère de nos chères provinces wallonnes et la place prépondérante que nous occupons dans la patrie belge.

N'en tirons point vanité.

Ayons simplement conscience de notre valeur et plaignons de tout notre cœur ceux-là qui, ayant encore tant à faire chez eux pour

élever leurs frères, dont ils disent défendre les intérêts, au niveau moral des populations wallonnes, se dérober à ce devoir patriotique.

Flétrissons-les surtout quand, au lieu de consacrer leur vie à cette œuvre humanitaire et vraiment nationale, ils s'escriment à jeter dans la famille belge ce brandon de discorde qu'est la question des langues.

Fous et criminels, ils le sont assez pour rêver de rejeter hors de nos frontières cet admirable instrument d'émancipation qu'est la langue française !

Pourquoi et dans quel but veulent-ils cela ?

Pour la soi-disant défense d'une langue locale que personne n'attaque, langue aussi respectable que la nôtre certes, et que nous sommes au surplus les premiers à respecter dans ses manifestations intimes. Mais aussi, langue à laquelle nous dénions, dans l'intérêt de la Patrie Belge, le droit de s'imposer pour la satisfaction d'un vain chauvinisme et qui, nous devons bien le constater, ne peut sans se couvrir de ridicule, prétendre tenir un rôle égal à celui de la langue française dans l'économie mondiale ou même simplement nationale.

Voilà la tendance que nous devons combattre sans trêve ni merci, jusqu'à la victoire.

Et nous ne serons bien armés pour cette lutte, dont dépend peut-être l'avenir de la Belgique, qu'en perfectionnant encore notre outillage intellectuel !

Réclamons de nos législateurs l'instruction obligatoire afin de réduire à zéro les 10 % d'illettrés que nous avons encore dans nos provinces wallonnes. En pareille matière, il ne faut pas trop craindre de restreindre une liberté dont, à bon droit, nous sommes jaloux. Il y va de la vie de la nation.

Efforçons-nous aussi de diriger l'activité de nos mandataires vers l'amélioration des conditions hygiéniques de l'habitation et de la vie en général.

Il serait hors de propos de tracer ici les détails d'un programme de l'espèce, qu'au surplus, vous avez tous devant les yeux et qui se résume en cette formule :

INSTRUCTION ET HYGIÈNE !

Dans leur simplicité, ces deux mots sont comme la synthèse de tous les besoins des peuples modernes. Ils devraient se trouver à la base de toute politique vraiment nationale.

